

Service provisoire du Haut-Fleuve du Sénégal et du Niger.

Administration des crédits budgétaires. — Direction et étude de tous les travaux du Haut-Fleuve du Sénégal et du Niger. — Correspondance y relative. — Passation des marchés. — Envois de matériel. — Personnel civil attaché aux travaux.

Établissement des Invalides de la Marine.

Bureau central des Invalides.

Formation du budget et du compte de la caisse des Invalides. — Administration et comptabilité des trois services formant l'établissement personnel des trésoriers des Invalides.

Bureau des pensions et secours.

1^{re} SECTION : Liquidation des pensions de toute nature de la marine et des colonies. — Matricule des pensionnaires.

2^e SECTION : Secours accordés sur les fonds de la caisse des Invalides.

Bureau des prises, bris et naufrages et du service des gens de mer.

Liquidation et contentieux des prises, bris et naufrages. — Service administratif de la caisse dite des gens de mer.

Trésorerie générale des Invalides de la Marine.

Recouvrement, sur mandats du directeur, des droits et des valeurs appartenant à l'établissement des Invalides. — Exécution des mandats expédiés soit sur la caisse des gens de mer, soit sur la caisse des Invalides, payés tant à Paris que dans les départements de l'intérieur. — Centralisation mensuelle des recettes et des dépenses faites par les trésoriers des quartiers, et application dans ses écritures, sur mandats du directeur, des opérations exécutées dans les colonies et les consulats. — Formation annuelle du compte général de l'établissement.

Contrôle central.

Examen et visa de toutes propositions à soumettre à l'approbation du Ministre par les directeurs au sujet de concessions de traitements et d'allocations pécuniaires ou autres, et de marchés, contrats ou engagements de toutes sortes. — Vérification et visa des décomptes et rapports de liquidation et des ordonnances de payement. — Examen, avant décision du Ministre, de toutes affaires liti-